



Arrêté n°2022-11-06

MAIRIE DE SAINTE-ANNE SUR BRIVET

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de SAINTE ANNE SUR BRIVET

VU l'article 27 du décret du 10 juillet 1954 portant sur la police de la circulation routière,

VU le Code Général des collectivités locales et notamment ses articles L.131.2, L.131.3, L.131.4,

VU le Code de la route et notamment ses articles R.26.1, R.27, R.44 et R.227,

VU le Code de la voirie routière,

CONSIDERANT que pour réduire le risque d'accidents, il y a lieu de réglementer le stationnement pendant toute la durée des travaux de pose d'un shelter sur le parking du complexe sportif - Rue des Sports.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera réglementé pendant toute la durée des travaux à Rue des Sports :

Début des travaux : 08 Décembre 2022
Durée des travaux : 01 Jour

Article 2 : Une signalisation appropriée sera implantée de part et d'autre des ouvrages afin d'indiquer le régime de priorité si nécessaire.
(AXIONE - 2 Rue Jupiter 44470 CARQUEFOU)

Article 3 : Dans le cas de travaux sur le domaine public et avant toute intervention, l'occupant est tenu de s'informer auprès des différents exploitants de l'existence de réseaux dans le périmètre des travaux envisagés afin d'obtenir toutes les indications sur les précautions qui s'imposent.

Article 4 : Dès l'achèvement des travaux, une réfection du domaine public sera remis à l'état initial. Ces travaux seront à la charge de l'occupant.

Fait à Sainte Anne sur Brivet
22 Novembre 2022
L'Adjoint à l'urbanisme,
Christophe GATTEPAILLE

